

L'Immobilier de Brienon

HONORAIRES DE L'AGENCE A LA CHARGE DES VENDEURS

Honoraires calculés sur le prix principal de la vente

ARRETE du 29 Juin 1990

jusqu'à 20.000 euros commission forfaitaire de 4000 euros ttc
De 20.000 euros à 30.000 euros commission forfaitaire de 5.000 euros ttc
De 30.000 euros à 55.000 euros commission forfaitaire de 6.000 euros ttc
De 55.000 euros à 65.000 euros commission forfaitaire de 6.300 euros ttc
de 65.000 euros à 76.000 euros commission de 10 % ttc
De 76.000 euros à 91.000 euros commission de 9 % ttc
De 91.000 euros à 107.000 euros commission de 8.5 % ttc
De 107.000 euros à à 122.000 euros commission de 8 % ttc
De 122.000 euros à 137.000 euros commission de 7.5 % ttc
De 137.000 euros à 152.000 euros commission de 7 % ttc
A partir de 152.000 euros commission de 6.5 % ttc

Autres honoraires

Estimation : De 40 euros ttc à 150 euros ttc suivant kilométrage sur devis établi
Rédaction Bail : 50 % à la charge du Bailleur et 50 % à la charge du locataire
(8 euros du mètre carré)
Etat des lieux : 50 % à la charge du bailleur et 50 % à la charge du locataire
(3 euros du mètre carré)